



RÉUNION GÉNÉRALE

DATE: Le mercredi 28 mai 2014

ENDROIT: Salle communautaire - Édifice municipal

Rivière Verte, N.-B.

HEURE: 19 h 30

PROCÈS-VERBAL # 12

1.2. Présences et Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 25. M. Pierre Michaud, président, souhaite la bienvenue.

Membres présents

Bossé, Jocelyne

Caron, Francine

Cyr, Gérard

Desjardins, Allain

Dubé, Roland

Keeley, Richard

Labrie, Louis

LeBlond, Michel

Levesque, Roger

Martel, Alain

Michaud, Pierre, président

Nadeau, Alpha

Rioux, Cyril

Roy, Paul

Simard, Cyrille

Sirois, Jocelyn

St-Amand, Carmel, vice-président

Membres absents

Blanchard, Doris

St-Jarre, Luc

Personnel présent

Picard, François

Rioux, Nicole

Conseillère, ville de Saint-Quentin

Maire de Baker Brook

Maire de Saint-François

Maire de la Communauté rurale de Saint-André

Maire de Saint-Hilaire

Maire de Grand-Sault

Représentant de DSL

Maire de Rivière-Verte

Maire de Sainte-Anne de Madawaska

Représentant de DSL

Maire de Clair

Maire de Lac Baker

Maire de Drummond

Représentant de DSL

Maire d'Edmundston

Représentant de DSL

Maire de Saint-Léonard

Ministère de l'Environnement et
gouvernements locaux

Représentant de DSL

Directeur général

Adjointe administrative – Direction générale

Invités :

Mad. Odette Labrie, Atelier des copains

Représentants des médias :

D'Amours, Chantal, CJEM

Thériault, Christine, l'Étoile/Le Madawaska

3. Approbation de l'ordre du jour

Résolution no 1

Suite à une motion dûment proposée par M. Louis Labrie, appuyée de M. Roland Dubé et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter l'ordre du jour de la réunion générale du 28 mai 2014, tel que circulé.

ADOPTÉE

4. Procès-verbal de la réunion générale du 26 mars 2014 pour approbation

Résolution no 2

Suite à une motion dûment proposée par M. Carmel St-Amand, appuyée de M. Allain Desjardins et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion générale du 26 mars en modifiant l'article 10. Rapport de correspondance

2^e paragraphe, 15^e ligne « Il est prévu dans l'entente, que les actifs ne pourront être vendus et qu'il y aura un certain contrôle de la municipalité ...» pour se lire « Il est prévu dans l'entente, que les actifs ne pourront être vendus que dans certaines conditions et qu'il y aura un certain droit de regard de la municipalité... »

ADOPTÉE

5. Procès-verbal de la réunion du comité de finance du 16 avril 2014 pour approbation

Résolution no 3

Suite à une motion dûment proposée par M. Gérard Cyr, appuyée de M. Louis Labrie et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion du comité de finance du 16 avril 2014, tel que distribué.

ADOPTÉE

6. Procès-verbal de la réunion du comité de finance du 15 mai 2014

Résolution no 4

Suite à une motion dûment proposée par M. Jocelyn Sirois, appuyée de M. Carmel St-Amand et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion du comité de finance du 15 mai 2014, tel que distribué.

ADOPTÉE

7. Affaires découlant des procès-verbaux

Les discussions concernant Resnet, l'Atelier des copains et le programme de recyclage ont eu lieu à l'article 5.

8. États des résultats – fin mars 2014

Le DG présenta les états des résultats 'maison' de fin mars 2014.

Résolution no 5

Suite à une motion dûment proposée par M. Jocelyn Sirois, appuyée de Mad. Francine Caron et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter les états de résultats 'maison' de fin mars 2014 avec un bénéfice net au niveau de l'aménagement de 47 309,43 \$, au niveau de la gouvernance un bénéfice net de 7 101,83 \$, au niveau du service de déchets un déficit de 155 198,64 \$ et au niveau du bio-gaz un déficit de 46 746,28 dollars.

ADOPTÉE

9. Rapport de correspondance

Résolution no 6

Suite à une motion dûment proposée par M. Roland Dubé, appuyée de Mad. Francine Caron et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le rapport de correspondance, tel que distribué.

ADOPTÉE

10. Résolutions -

a) Transferts de fonds

Résolution no 7

Suite à une motion dûment proposée par M. Cyrille Simard, appuyée de M. Gérard Cyr et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que la CSRNO autorise les virements de fonds qui ont été effectués le 01 mai 2014 pour le remboursement de permis aux municipalités pour les mois de janvier à mars 2014. Les montants des virements de fonds se chiffrent à 2 291,40 \$ du compte 29434 ES-2 et de 4 686,00 \$ du compte 29434 ES-3 au compte courant de la CSRNO, folio 29434. Ce transfert fut approuvé par 2 signataires dont MM Carmel St-Amand et François Picard par internet via Accès D de la Caisse populaire.

ADOPTÉE

11. Autres affaires

Aucune

12. Ajournement

Résolution no 8

Suite à une motion dûment proposée par M. Cyrille Simard, il a été

RÉSOLU D'ajourner la réunion à 20 h 50.

ADOPTÉE

.....
PIERRE MICHAUD
Président

.....
FRANÇOIS PICARD
Directeur général